



Tempête Xynthia et Agriculture

Bilan à un an - Conseil général de la Charente-Maritime,
Direction Départementale des Territoires et de la mer et Chambre d'agriculture 17

rappel de la situation

En Charente-maritime, les dégâts chez les agriculteurs furent essentiellement liés à la montée des eaux : inondation des terres agricoles, destruction ou détérioration du matériel agricole, et également d'importants dégâts chez les sauniers, les conchyliculteurs et ostréiculteurs

Les données établies le lendemain de Xynthia par la DDTM estimaient à **23 000 ha de SAU les surfaces inondées en Charente-Maritime.**

Ces surfaces représentent près de **800 exploitations Grandes cultures et élevage** (voir tableau ci-contre) **soient en tout, 1 000 exploitations** (en y

Grandes cultures et prairies

% de la SAU inondée	Nombre exploitations
Moins de 10%	292
De 10 à 30%	215
De 30 à 50%	115
De 50 à 70%	73
De 70 à 90%	52
Plus de 90%	52
Total	799

ajoutant maraîchage, viticulture, arboriculture, horticulture, activités salicoles et touristiques) qui sont inégalement touchées.

En moyenne, pour un exploitant, 30% de la SAU a été inondée.

11 000 hectares de grandes cultures touchés

11 000 hectares de prairies touchés

(constitués à 90% de prairies naturelles)

C'est donc au total **près de 50 millions d'euros de dégâts estimés par la profession agricole.**



	Pertes de récolte et manques à gagner			Pertes de fonds	Total
	2010	2011	2012		
Grandes cultures	7 366 800	2 629 100	1 479 000	16 728 500	28 203 400
Surfaces fourragères	5 231 200	1 068 700	575 100	2 370 000	11 885 000
Vignes et pomme de terre	1 148 000	776 000	162 500	211 500	2 298 000
Activité salicole	700 000	-	-	400 000	1 100 000
Autres productions	2 000 000			Estimation en cours	(2 000 000)
Entreprise de services agricoles	1 000 000				1 000 000
Total	17 446 000	4 473 800	2 216 600	22 350 000	46 486 400

Les actions conduites depuis la tempête

LE FONDS DE CALAMITÉS AGRICOLES

Ce fonds constitue le dispositif d'indemnisation le plus conséquent avec un financement délégué de 18 millions €. Afin de répondre au caractère exceptionnel de l'événement, l'Etat français a obtenu l'aval de la commission européenne pour un régime particulier destiné à prendre en compte la spécificité des dégâts liés au sel.

Sont pris en charge, en partie :

- les pertes de potentiel permettant de compenser les pertes de récolte de l'année 2010, 2011 et 2012.
- les pertes de fonds, c'est à dire les dépenses qu'il faudra engager pour restaurer les sols (gypse...), les prairies (les clôtures...), les plantations...

LE FAC :

Le FAC allège les charges financières des exploitations. Il prend en charge les intérêts des échéances 2010 des prêts à moyen et long terme de l'exploitation, ainsi que des courts termes contractés à partir du 28 février.

LES AIDES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Conseil général de la Charente-Maritime (et pour une part le conseil Régional) ont dégagé une enveloppe de 6 millions d'euros pour soutenir les entreprises du département qu'elles soient industrielles, commerciales, agricoles....

L'objectif est d'apporter une aide en fonction des dégâts et pertes subies, en complément des indemnités apportées par les assurances et des aides de l'Etat.

La MSA : Une enveloppe a été dégagée pour prendre en charge des exonérations de cotisations sociales.

Différents dispositifs d'aide mis en place :

- le Fonds de calamités agricoles
- le Fonds d'allègement des charges (FAC),
- les aides des collectivités locales (Conseil général, Conseil Régional),
- les aides MSA

- **Bilan pour le Fonds de calamités agricoles :** aujourd'hui 350 dossiers renvoyés et traités. Pour le fonds de calamités agricoles : Cela représente environ 15000 ha (7500 en grandes cultures et 7500 en prairies). Le paiement est intervenu à 70% en juillet 2010. Les indemnités des travaux se poursuivent au fil de l'eau (gypse)

- **Bilan pour le fonds d'allègement des charges :** 340 dossiers FAC payés entièrement à ce jour.

- **Bilan pour les aides des collectivités locales :** 35 dossiers traités par le Conseil général et le Conseil Régional pour les dégâts sur les bâtiments et 19 dossiers pour les maraîchers, producteurs de fraises et de pommes de terre. Les contraintes réglementaires européennes spécifiques à l'agriculture ralentissent encore les versements complémentaires pour ce qui concerne les pertes en grandes cultures et prairies (310 dossiers) et sur le gypse (120 dossiers).

- **Bilan pour la MSA :** près de 600 dossiers avec prise en charge des cotisations.

➔ **Les versements de ces aides permettront de combler 50 à 55% des pertes réelles. (A ce jour, près de 12 millions € versés)**

La mesure de la salinité des sols et l'identification des besoins en gypse selon les zones :

- 152 points de prélèvements ont été choisis et cartographiés une ou plusieurs fois dans l'année.
- Ces résultats de salinité sont complétés par des analyses plus complètes en matière de sodicité pour caractériser les sols en fonction de leurs besoins en terme de gypse.

les cultures possibles et préconisées selon la mesure de conductivité électrique

rappel

Mesure Conductivité Electrique au 1/5 ème	Salinité	Cultures possibles
< 0.4 mS	Nulle	Toutes espèces
0.4 à 0.8 mS	Faible	Pois, Luzerne
0.8 à 1.6 mS	Moyenne	Tournesol, Sorgho, Maïs, Blé, avoine, seigle
> 1.6 mS	Elevée	Orge, betterave, colza

Plus de 5 jours d'inondation pour au moins 50% des surfaces de 200 exploitations

Quelles sont les tendances ?

Contrairement à la tempête de 1999, l'eau salée est restée dans les terres. Plusieurs séries d'analyses ont été faites sur les zones submergées. Les derniers résultats montrent une amélioration en surface (de 0 à 30 cm) mais en profondeur le taux de sel reste problématique et nécessite un suivi. La préconisation avait été de conduire - en 2010 - les cultures jusqu'au bout et ainsi assécher les sols, améliorer leur structure pour créer des conditions favorables au gypse.

➔ **On estime à 50 000 tonnes de gypse épandus sur environ 5000 ha en 2010 (cela concerne 195 exploitants)**

autres actions

une cartographie précise
32 000 ha inondés

Un accompagnement
sur le terrain

152 points prélevés : des
résultats encore inquiétants

Aide aux éleveurs
pour des "fourrages"
avec une enquête pour
connaître les besoins et les
achats réalisés afin de
compléter les stocks

Envois de flashes techniques

Un appui pour remplir les
dossiers uniques et
les dossiers calamités

Moins de 5% des moyens
de production sont assurés

Nécessité d'investissements
matériel et financier
pour se rétablir

Reconstituer
les stocks fourragers

Ile de Ré

Un important travail d'écoute et de remontées des informations

Cela nous a permis de disposer très rapidement d'un fichier bien renseigné en terme de nature des dégâts et de besoins, près de 1000 agriculteurs ont été contactés par courrier et nous avons reçu plus de 700 réponses, soit par retour soit par téléphone.

Ce travail s'est prolongé avec l'appui de la presse pour toucher les agriculteurs ne résidant pas sur la zone inondée mais exploitant des terres sur cette zone.

Des visites sur le terrain : cartographie de la zone inondée pour une vision plus précise des zones touchées. Cette opération conduite nous a permis d'identifier une zone inondée de plus de 32.000 ha

L'organisation de la solidarité en matière de fourrages.

- Des groupes d'agriculteurs se sont constitués, l'un sur Marans, l'autre sur Rochefort-St Agnant, appuyés par deux agents de la CA17 pour organiser la valorisation des offres reçues à la Chambre d'Agriculture (fourrages, paille, main d'œuvre) et de choisir les bénéficiaires.
- Des enquêtes complémentaires auprès des éleveurs afin de préciser les besoins pour les fourrages et autres appuis (abreuvement,...)

Des informations techniques

- Des flashes ciblés : grandes cultures, élevage, viticulture et cultures légumières sont envoyés autant que de besoin.
- Des flashes plus généralistes mais évoquant les aspects administratifs et financiers.

Une solidarité des autres Chambres d'Agriculture.

Suite à notre demande l'APCA nous a permis de témoigner devant l'assemblée réunie en session, et toutes les Chambres d'agriculture des territoires métropolitain et ultra-marin ont versé une contribution volontaire de 3.000 euros pour soutenir l'agriculture départementale.

Un accompagnement social

Le Conseil général a diligenté une équipe de conseillers sur le terrain très rapidement (en tout (y compris agriculture) : 1600 ménages suivis et 3600 rencontres). Un an après, le suivi continue.

Si nous avons peu de visibilité sur le nombre d'exploitants en grande difficulté, nous savons d'ores et déjà que cela sera encore plus difficile dans les deux années à venir (pas ou peu de récoltes, des terres inexploitable, des manques de trésorerie,...).

*Rappel : 1200 RSA agricoles en Charente-Maritime, dont 300 non salariés
(source MSA - chiffres 2010)*

Viticulture :

140 ha touchés (dont 50 ha très fortement)
arrachage de 50 ha
contact : coopérative
UNIRE, M. ENET
Tél. 05 46 09 23 09.

Sauniers :

les dossiers sont en cours et dès qu'ils seront finalisés, les aides devraient suivre
Contact : Coopérative des sauniers de l'île de Ré .
Loïc GIRARD, président
Tél. : 05 46 29 40 27

Conclusion

Personne n'était préparé à ce genre de catastrophes et il faudra plusieurs années à l'agriculture pour s'en remettre...

Néanmoins, très rapidement, le plus humainement possible, les différents services du Conseil général, de la DDTM, de la préfecture, de la Chambre d'agriculture 17 et des partenaires se sont réunis pour mettre en commun tous leurs efforts. Cela a permis de débloquent rapidement un certain nombre de situations. Tous ces opérateurs restent mobilisés pour apporter leur soutien et leur aide et débloquent les dernières situations.

contacts :

Conseil général :

Développement Economique du Département
05 46 31 71 00

DDTM :

05 16 49 61 00

Chambre d'agriculture :

Didier GAUCHET, Directeur
05 46 50 45 00

